

Quelques années plus tard, fut fondé à Riverie l'établissement actuel des sœurs de Saint-Joseph. Au commencement de l'année 1744, quatre pieuses filles : Anne André, Jeanne Ploivy, Françoise Joly et Marie Fournier, s'étant réunies dans le but de former une communauté de religieuses, pour l'instruction des pauvres filles et le soulagement des malades, M. Mérault, curé, et les principaux habitants de Riverie appuyèrent leur demande auprès de Monseigneur de Tencin, archevêque de Lyon, pour obtenir l'approbation du prélat. Une ordonnance archiepiscopale du 14 avril 1744 autorisa, en effet, cette congrégation, qui fut définitivement installée, le 22 juin suivant, dans l'ancienne maison de M. Courbon, notaire à Riverie, au commencement du XVIII^e siècle (1).

L'établissement prospéra. En 1760, les religieuses, déjà au nombre de 10, tenaient un certain nombre de pensionnaires. Dispersées pendant les derniers jours de la Terreur, elles ne furent point dépouillées de leurs biens. Longtemps communauté libre, l'institution s'est rattachée depuis 50 ans environ, à la maison de Saint-Joseph de Lyon; aujourd'hui elle jouit d'une certaine aisance et se trouve dans un état de prospérité remarquable. Mais en changeant de main, la communauté n'a pas dévié du but que se proposaient ses fondatrices; c'est toujours au soulagement des malheureux, à l'assistance des malades et à l'instruction des jeunes filles que se consacrent les religieuses de Saint-Joseph, avec un zèle et un dévouement qui leur ont valu, à toute époque, l'affection de la population entière.

C'est aussi à cette époque que remonte le plus ancien souvenir d'une fondation faite précédemment au profit des pauvres de Riverie. Le 27 novembre 1753, Gabriel-

(1) Archives municipales.